



1001347101

DATE DEPOT : 2010-02-11

NUMERO DE DEPOT : 13471

N° GESTION : 1994B14304

N° SIREN : 398806851

DENOMINATION : CBA

ADRESSE : 90 BD FLANDRIN 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 2008/12/23

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : DEMISSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET SI

941374304

CBA
Société par actions simplifiée au capital de 43 008 euros
Siège social : 90 Bd Flandrin, 75116 PARIS
RCS 398 806 851 00026

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 23 Décembre 2008

Le 23 Décembre 2008,
A 10 heures,
Au siège social,

CLERK DU TRIBUNAL DE
Commerce de Paris

I M R

11 FEB 2010

N° DE DÉPOT

1347 1

Les associés de la société CBA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 2 décembre 2008 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mme Fabienne BARDIN, en sa qualité de Président de la Société.

MR Hervé BARDIN et Mme BARDIN Fabienne, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mr Hervé BARDIN est désigné comme secrétaire.

Mr Thierry VIGUIE, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2 688 actions sur les 2 688 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

UR

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Démission des Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, et prenant acte qu'en raison de la démission de Mr Thierry VIGUIE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Mr Jacques NOIRET, Commissaire aux Comptes suppléant, et compte tenu du fait que la société n'atteint pas les seuils nécessaires à l'obligation d'un commissaire aux comptes dans les SAS ne nomme pas de commissaire aux comptes titulaire et suppléant en remplacement des démissionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION :

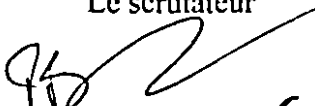
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

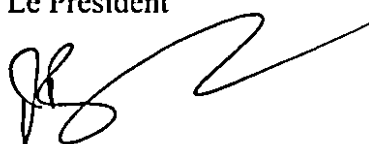
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

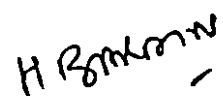
Le scrutateur


H BARRON

Le Président



Le secrétaire


H BARRON